

## APPEL À PROJET DE LA VILLE DE MONTREUIL-JUIGNÉ

### CREATION D'UNE MICRO-CRECHE CESSION D'UNE PARCELLE FONCIERE

La ville de Montreuil-Juigné, propose en acquisition un terrain d'environ 500 m<sup>2</sup> destiné à la réalisation d'une micro-crèche.

#### PRÉSENTATION GENERALE

Montreuil-Juigné est une ville de 8000 habitants, avec un réseau d'une cinquantaine d'assistants maternels, dont trois maisons d'assistants maternels, d'un multi-accueil avec 12 places régulières et 12 places occasionnelles ainsi que d'une micro-crèche privée de 12 places.

La ville dispose également d'un relais petite enfance pour accompagner les professionnels et les parents dans les modes de garde et proposer des temps d'animation.

Chaque année le nombre de naissances à Montreuil-Juigné s'élève autour de 60 enfants.

#### APPEL A PROJET

La Ville de Montreuil-Juigné lance un appel à candidatures afin d'identifier un porteur de projet souhaitant investir dans la création et l'exploitation d'une micro-crèche de 12 places en proximité du cœur de ville de Montreuil-Juigné.

Il s'agit de proposer une offre complémentaires d'accueil des jeunes enfants.

Le candidat sélectionné devra s'acquitter de l'ensemble des démarches réglementaires en matière de gestion de crèche collective.

A ce titre, le candidat retenu s'engagera à se conformer à l'ensemble du corpus juridique régissant les Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), notamment :

- L'ordonnance n°2021-811 du 19 mai 2021 des Services aux familles,
- Le Décret n°2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux Relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en EAJE,
- Les Décrets n°2021-1131/1132 du 30 août 2021 relatif aux Assistants maternels et aux EAJE,
- L'Arrêté du 31 août 2021 créant un Référentiel national relatif aux exigences applicables aux EAJE en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,
- L'Arrêté du 23 septembre 2021 portant la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

#### Le dossier de candidature sera constitué des éléments suivants :

- Un descriptif architectural du projet,
- Le projet d'établissement,
- Le projet pédagogique,
- Les justificatifs attestant de l'expérience du candidat en matière de gestion d'établissement de la Petite Enfance



### **MODALITES DE SELECTION :**

L'examen des candidatures ne se fera que si le dossier est complet. Tout dossier déposé après la date limite fixée au 31 août 2023 à 12h00 sera considéré comme irrecevable et ne sera pas instruit.

#### **Les projets seront examinés :**

- d'une part, sur la base de l'expérience du candidat en matière de gestion d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant ;
- d'autre part, sur le projet dans sa globalité, le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement de l'établissement et le projet pédagogique du candidat.

### **CALENDRIER et RENSEIGNEMENTS :**

Les dossiers de candidature devront être envoyés ou déposés à la Mairie de Montreuil-Juigné au plus tard le 31 août 2023 12h00, cachet de la poste faisant foi, à :

**Mairie de Montreuil-Juigné  
Esplanade Jean Moulin  
49460 MONTREUIL-JUIGNE**

Les offres par voie électronique sont admises à l'adresse suivante :

[assistante-direction@ville-montreuil-juigne.fr](mailto:assistante-direction@ville-montreuil-juigne.fr)